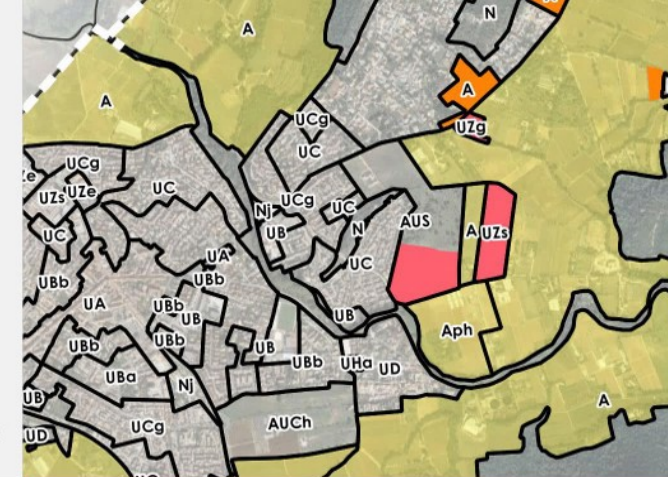


ENQUETE PUBLIQUE PROCHAINEMENT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA CRAU DANS LE CADRE D'UNE DECLARATION DE PROJET AU LIEUDIT LA BASTIDETTE



Jean-Pierre EMERIC
Adjoint au Maire
et Conseiller Métropolitain
délégué à l'Aménagement du Territoire



Qu'est-ce que l'enquête publique ?

L'enquête publique est une étape obligatoire de la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Crau dans le cadre d'une déclaration de projet, concernant le lieu-dit La Bastidette.

Elle est régie par les codes de l'urbanisme et de l'environnement. Son objectif est triple :

- ❶ Poursuivre l'information au sujet de la mise en compatibilité du PLU, information déjà largement diffusée durant la phase de concertation préalable ;
- ❷ Recueillir les observations du public (opinions favorables ou non au projet, suggestions et/ou contre-proposition).
- ❸ Disposer de l'avis d'un tiers indépendant, le commissaire enquêteur, au regard des observations formulées.

Comment ça marche ?

L'enquête sera ouverte à la Mairie de La Crau.

Durant cette période, toute personne peut :

- ✓ Venir en mairie de La Crau (boulevard de La République, durant les horaires d'ouverture) :
 - o Consulter le dossier complet d'enquête ;
 - o Rencontrer le commissaire enquêteur désigné pour conduire l'enquête publique, lors de permanences dont les dates seront publiées dans l'avis d'enquête (habituellement quatre permanences d'une demi-journée).
- ✓ Consulter le dossier complet d'enquête sur les sites internet :
 - o De la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) : www.metropletpm.fr ;
 - o Ou de la Ville de La Crau : www.villedelacrau.fr.
- ✓ Consigner ses observations sur le registre d'enquête ou écrire au commissaire enquêteur (par courriel ou par courrier postal à son attention en Mairie de La Crau).

Qui est le commissaire enquêteur ?

Tiers indépendant désigné par le président du tribunal administratif (parmi les personnes figurant sur une liste de compétences et d'aptitude), le commissaire enquêteur a la charge de

conduire l'enquête publique.

Durant celle-ci et parmi ses missions, il veille notamment à la mise à disposition de la population de l'ensemble des informations concernant la mise en compatibilité du PLU et facilite le recueil des observations. Egalement, il reçoit le public lors des permanences précitées.

Comment est annoncée l'enquête ?

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête, précisant notamment les dates et toutes les modalités, sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les journaux :

- ✓ Var Matin - Nice Matin
- ✓ La Marseillaise

Dans le même temps, cet avis sera publié par voie d'affiches à la Mairie et sur les lieux, ainsi que sur les sites internet de la Métropole TPM et de la Ville de La Crau (adresses précitées).

Que se passe-t-il à la fin de l'enquête ?

Une fois la durée de l'enquête écoulée, le commissaire enquêteur établit un rapport dans lequel il synthétise les observations et/ou les contre-propositions du public et mentionne les suggestions ou réponses du maître d'ouvrage. Enfin, il rédige ses conclusions motivées.

La copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur est rendue publique pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, par sa mise à disposition :

- ✓ En Mairie de La Crau, boulevard de La République et en Préfecture du Var à Toulon ;
- ✓ Sur les sites internet de la Métropole TPM et de la Ville de La Crau (adresses précitées).

Faisant suite au rapport et aux conclusions motivées du commissaire enquêteur, le Conseil de la Métropole TPM pourra approuver la mise en compatibilité du PLU de La Crau dans le cadre d'une déclaration de projet au lieu-dit La Bastidette, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des résultats de l'enquête publique. Cette approbation clôturera la procédure.

RAPPEL REVISION GENERALE DU PLU

Information en continu Concertation publique liée à la révision générale du PLU de La Crau

La concertation publique relative à la révision du PLU se poursuit.

Retrouvez toutes les informations :

- ✓ Sur la page internet dédiée, via le lien : http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU_revision.html
- ✓ En Mairie (Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 La Crau), auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 04.94.01.56.84. Le dossier est également tenu à la disposition du public à la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Faites parvenir à la Métropole vos requêtes ou observations, le cas échéant, par l'un des moyens suivants :

- ✓ Sur le registre mis à disposition en Mairie de La Crau (Service de l'Urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- ✓ Par courrier (à Monsieur le Président de la Métropole TPM à l'adresse postale de la Mairie de La Crau, Boulevard de la République, 83260 La Crau) ou par courriel (mtpm.plu@metropletpm.fr), en précisant l'objet : « Révision du PLU de La Crau ».